

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**PROJET DE TRANSPORT MULTIMODAL « PTM »**  
**CELLULE D'EXECUTION DU PROJET DE TRANSPORT MULTIMODAL « CEPTM »**  
**Don IDA H-859-ZR**

**SERVICES D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR L'ACTUALISATION DES CODES DE  
LA NAVIGATION (i) MARITIME ET (ii) FLUVIALE ET LACUSTRE  
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**Appel à Manifestations d'Intérêt**

**AMI N°297/PTM/CEPTM/CN/LDWM/PM/IKA/2016**

**Date de publication : 15 août 2016**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu trois dons de l'Association Internationale de Développement (IDA), Don H 595-ZR, Don H 859-ZR et Don D042-ZR et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ces dons pour effectuer les paiements au titre du contrat de services de consultant (firme) pour l'actualisation des codes de la navigation (i) maritime et (ii) fluviale et lacustre.

Les services de consultant consistent à contribuer à améliorer la sécurité et la sûreté du transport des biens et des personnes par voie d'eau intérieure et par voie maritime sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo, grâce à un cadre légal et réglementaire adéquat.

La Cellule d'Exécution du Projet de Transport Multimodal « CEPTM » invite les consultants admis à concourir, à présenter leurs manifestations d'intérêt pour les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications générales requises et une expérience pertinente pour l'exécution de la mission à savoir : brochures, descriptions de missions similaires réalisées, références concernant l'exécution des contrats analogues, disponibilité des experts qualifiés dans le domaine, curricula vitae du personnel (chef de mission/Juriste de formation, Spécialiste ou Expert en navigation fluviale & lacustre, Spécialiste ou Expert en navigation maritime, Spécialiste ou Expert en économie des transports)...

Le Consultant doit être une Firme.

Les critères pour la sélection de la Firme sont les suivants :

Les critères principaux sont :

- ✓ **Justifier d'une expérience avérée dans les réglementations relatives au transport par voie d'eau (fluviale/lacustre/maritime) ; (40 points)**
- ✓ **Avoir conduit, au cours des dix (10) dernières années, au moins une (1) mission similaire ou y avoir participé dans une telle mission. (30 points)**
- ✓ **Etre en mesure de mobiliser les experts capables de traiter toutes les questions relatives à l'exécution de la présente mission. (30 points)**

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition d'octobre 2006 et mise à jour en janvier 2011, version révisée en juillet 2014, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente sollicitation de manifestation d'intérêt : « Les règlements de la Banque exigent des consultants qu'ils fournissent des conseils professionnels, objectifs et impartiaux, »

qu'en toutes circonstances ils servent avant tout les intérêts de leur client sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure et que lorsqu'ils dispensent leurs avis, ils évitent toute possibilité de conflit avec d'autres activités et avec les intérêts de leur société ».

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualification technique et le coût telle que décrite dans les Directives relatives à la sélection et emploi des Consultants.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires de lundi à vendredi, de 09 heures à 16 heures (heure locale de Kinshasa), à l'adresse reprise ci-dessous ou consulter le site [www.ceptm.cd](http://www.ceptm.cd).

Les manifestations d'intérêt, rédigées **en langue française**, doivent être déposées ou envoyées à l'adresse ci-dessous, par courrier ou le cas échéant par e-mail, au plus tard le vendredi 29 août 2016 à 15 heures, heure locale de Kinshasa, et porter clairement la mention « **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR L'ACTUALISATION DES CODES DE LA NAVIGATION(i) MARITIME ET (ii) FLUVIALE ET LACUSTRE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO** »

**Cellule d'Exécution du Projet de Transport Multimodal (CEPTM)  
A l'attention de Monsieur Lazare DAKAHUDYNO WAKALE MINADA,  
Coordonnateur  
Rez-de-chaussée de l'Immeuble de la SNCC, 17, Avenue du Port  
Kinshasa/Gombe, République Démocratique du Congo  
Tél. : (+243) 998205204 ; (+243) 990283235 ; (+243) 990694545 ; (+243) 998189302  
Email : [ptmrdct@yahoo.com](mailto:ptmrdct@yahoo.com)**

Fait à Kinshasa, le 15 août 2016.

**Lazare DAKAHUDYNO WAKALE MINADA  
Coordonnateur National**

